



APPEL À CANDIDATURES

Les Marchés du Risban (2^e édition) 23 juillet et 06 août 2025 (de 18h à 22h)

Au cœur du quartier de la Citadelle, le Musée maritime et portuaire de Dunkerque (**association loi 1901 reconnue d'intérêt général**) présente, à travers son parcours permanent et ses expositions temporaires, l'histoire et le patrimoine maritime et portuaire de la « cité de Jean Bart ». Devant le musée, amarré au quai de la Citadelle, un patrimoine flottant hors du commun vient compléter l'offre culturelle de l'établissement : le trois-mâts *Duchesse Anne* et le bateau-feu *Sandettié*, tous deux classés au titre des monuments historiques, ainsi que la péniche *Guilde* et le remorqueur *Entreprenant* permettent d'embarquer pour une découverte du monde des marins et des bateliers. Enfin, le phare du Risban, situé à 2 km du musée, offre un point de vue spectaculaire sur le territoire.

Présentation

Fort du succès de la première édition des Marchés du Risban en 2024, le Musée maritime et portuaire offre à nouveau l'opportunité aux artisans, commerçants et producteurs locaux de venir exposer leurs productions et présenter leurs activités dans le jardin du phare du Risban **les mercredis 23 juillet et 06 août 2025, de 18h à 22h.**

- **À qui s'adresse cet appel ?**

Aux commerçants sédentaires, non sédentaires, artisans, producteurs, créateurs pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice de leur activité.

- **Quels sont les critères de sélection ?**

La qualité, la variété et l'originalité des produits proposés ainsi que leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu seront privilégiés, tout comme l'approche économique valorisant les circuits courts.

La présentation soignée et de qualité sera un élément pris en compte¹.

La mise en relation de votre activité avec le milieu maritime et portuaire apportera une plus-value à votre candidature.

Les exposants devront être autonomes techniquement, en mesure de prévoir et d'assurer l'installation de leurs propres équipements en supplément des moyens mis à la disposition de chaque exposant dans les jardins du phare du Risban. Sont autorisés dans la limite de la superficie de l'emplacement l'installation de tonnelles ou barnums.

¹ **Pour une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente, merci d'étayer votre candidature avec des photos et/ou des fiches techniques.**

- **Comment procéder ?**

En remplissant le formulaire disponible ci-après et en le renvoyant par courriel **avant le 30 mai 2025** à M. Nicolas MICHEL nmichel@museemaritimeportuaire.com et Mme Aurore MARSOLLIER amarsollier@museemaritimeportuaire.com.

- **Examen des candidatures**

Merci de joindre à votre dossier :

- extrait de KBIS, ou d'inscription au répertoire des métiers, ou déclaration d'auto-entrepreneur, le document fourni devant dater de moins de 3 mois ;
- carte professionnelle de commerçant non sédentaire ;
- attestation d'assurance multirisques de l'année en cours (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme) ;
- la déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale - CERFA 13984*05 ;
- liste des produits proposés (seuls les produits figurant dans le formulaire ci-après seront acceptés à la vente).

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription à l'événement. Les dossiers de candidature seront examinés fin mai. Une réponse, au plus tard **mi-juin 2025**, sera faite à chaque candidat.

- **Participation forfaitaire**

Si votre candidature est retenue, **une participation forfaitaire de 30€ par soirée** vous sera demandée, au titre des frais logistiques engagés par le musée. Ce paiement devra être effectué par chèque, libellé à l'ordre du « Musée maritime et portuaire » ou par virement bancaire sur le compte ci-après :

<p>Domiciliation bancaire :</p> <p>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DUNKERQUE</p> <p>RIB : 30003 00790 00037263031 42</p> <p>IBAN : FR76 30003 00790 0003726303142</p> <p>BIC : SOGEFRPP</p>

Le paiement sera à effectuer au moment de la validation de votre inscription et **au plus tard 15 jours avant la date de l'événement, soit le 09 juillet 2025**. En cas de non-réception du paiement, votre participation sera annulée.

- **Moyens mis à la disposition de chaque exposant dans le jardin du phare du Risban :**

- un espace de 3 x 2 m ;
- une table de 180 x 70 cm et 2 chaises ;
- une arrivée électrique 16A (rallonge électrique de 5 mètres minimum nécessaire) ;
- un accès à des sanitaires et à un point d'eau.
- parking à proximité du lieu d'installation.

- **Installation**

La mise en place de votre stand se fera le jour même, avec une installation comprise entre 15h et 17h.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1/ Présentation

Raison sociale de l'entreprise :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, téléphone, courriel, site internet) du représentant légal :

Statut juridique :

N° SIRET :

Code APE / NAF :

Domaine d'activité (artisanat, alimentation...) :

2/ Vos produits

Origine des produits (artisanat local, revente...) :

Principaux produits proposés	Fourchette de prix

Existe-t-il un lien entre vos produits et le patrimoine maritime et portuaire ? Si oui, lequel ?

Commentaires :

3/ Ressources humaines et matérielles

Nombre de personne(s) intervenante(s):

Besoins matériels autres que ceux mis à disposition par le Musée maritime et portuaire (sous réserve de faisabilité) :

4/ Disponibilité(s)

- le 23 juillet 2025
- le 06 aout 2025
- Les deux dates